

Membres en exercice	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL**Haute-Vienne**

Séance du Conseil Municipal du
20 mars 2026

Délibération n° 8/2026

portant sur la décision du nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 20 mars 2026 à 10 h selon convocation en date du 16 mars 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Adrien COUSSY étant secrétaire de séance.

Présents : AUDIBERT Fabienne - BERTRAND Dominique- COUSSY Adrien –
DE SOLMS Régis – FAURIOT Jacques – FERLAND Pierre- LAURENT Anne Louise -
LEGER Edith- LINET Marie- NYLAND Kévin – PRECIGOUT Vicky

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 3 adjoints au Maire au maximum.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le nombre des adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à trois le nombre des adjoints.

Fait à MARVAL, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Adrien COUSSY



Le Maire,
Régis DE SOLMS

